Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 34 (2010)

Artikel: Le patrimoine rural a-t-il encore un avenir?
Autor: Grimm, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064509

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le patrimoine rural a-t-il encore un avenir ?

«Le patrimoine de vos villes et villages se déglingue, nous ne reconnaissons plus le pays que nous avons quitté.»

Ainsi s'expriment des personnes qui se sont expatriées et qui reviennent dans Jura le temps d'une visite ou d'un bref séjour.

Ce constat a quelque chose d'abrupt. Il nous interpelle. Ce que nous ressentions confusément nous est jeté brutalement à la figure.

Les lois et les règlements qui touchent à la protection du patrimoine sont en général bien faits.

Deux instances de l'Etat, l'Office de la Culture et le Service de l'Aménagement du territoire, consacrent à cette protection une bonne partie de leur temps.

Deux associations, Patrimoine suisse, section Jura et l'ASPRUJ, suivent les projets situés en centre ancien et en zone rurale.

Tout devrait être pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Pourtant, le bateau prend l'eau de toute part. Que se passe-t-il ?

Il y a ces «petits permis», bricolés à la hâte, qui sont de la compétence exclusive des communes. Non publiés au *Journal Officiel*, ils échappent à toute surveillance. Ils sont l'une des causes de la dégradation lente de notre patrimoine.

Il y a ces mêmes communes, animées parfois de bonnes intentions, souvent démunies et manquant de savoir faire… ou de la simple volonté de faire respecter leur propre règlement des constructions.

Vous voulez rénover la ferme de vos rêves ? Vous pouvez faire appel au premier venu pour élaborer et déposer votre projet. Personne n'y trouvera à redire. C'est la porte ouverte à des rénovations d'une qualité qui font l'impasse sur la valeur patrimoniale du bâtiment.

Au demeurant, y a-t-il une politique cohérente de protection du patrimoine dans ce pays ?

Sous prétexte de développement durable, on tolère toute espèce d'entreprise, depuis l'implantation de terrains de golf jusqu'à l'installation de circuit automobile, le tout couronné d'un zeste d'éoliennes pour faire écolo.

La confusion des genres règne, profitant aux plus malins.

Il est moins une pour changer de politique en matière de protection du patrimoine.

Pierre Grimm,
président de l'ASPRUJ

fe

L
l'égl
1919
carr
mét
voit
cloc
con